

Barrage de Caussade : une plainte déposée devant l'Union européenne

28 août 2019



Fin juillet, France Nature Environnement a déposé plainte devant la Commission européenne dans l'affaire du barrage de Caussade. Pour rappel, **cette retenue d'eau a été construite illégalement** dans le Lot-et-Garonne par des agriculteurs irrigants. Début juillet, un comité de pilotage a été mis en place sous la houlette de la préfecture afin de chercher une sortie de crise.

« En effet si les associations locales et régionales participent à la concertation lancée par la préfète qui réclame tout d'abord une étude sécurité sur l'ouvrage, il n'en demeure pas moins que deux directives environnementales sont méconnues par les porteurs du barrage construit illégalement et qu'il sera intéressant d'avoir l'avis de la Commission là-dessus », nous a indiqué le réseau juridique de l'association.

Les deux directives visées par FNE sont la directive cadre sur l'eau « *qui ne permet pas de porter atteinte aux masses d'eau françaises de cette façon pour quelques agriculteurs* » et la directive faune flore de 1992 « *qui ne permettait pas de porter atteinte à 50 espèces protégées pour ce type de travaux* ».

► **Source** : courriel à *Reporterre*.

Lire aussi : [Sécheresse et agriculture, la bataille des barrages](#)

- Emplacement : Accueil > Brèves >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Barrage-de-Caussade-une-plainte-deposee-devant-l-Union-europeenne>